eres. Gestion

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ERES SELECT ISR MOYEN TERME - Part M

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres Gestion.

Nom du produit I ERES SELECT ISR MOYEN TERME
Nom de l'initiateur du PRIIP I Eres Gestion
Code AMF I 990000129859
Site internet I www.eres-group.com/eres-gestion
Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Eres Gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés I 13/02/2026

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type I ERES SELECT ISR MOYEN TERME (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application :

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

Durée I Le FCPE a été créé pour une durée indéterminée.

Objectifs I Le FCPE a le même objectif de gestion que son fonds maître à savoir : *réaliser une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence, l'indice composite 35% Morningstar Developed Markets Eurozone Target Market Exposure NR EUR + 15% Morningstar Developed Markets Target Market Exposure NR EUR + 50% Morningstar Eurozone 3-5 Yr Treasury Bond TR EUR (dividendes et/ou coupons réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, tout en respectant une stratégie d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement moyen terme par une gestion active de son exposition au risque action.*

Ce FCPE est nourricier du fonds maître ERES MULTI ISR MOYEN TERME. A ce titre, l'actif du FCPE ERES SELECT ISR MOYEN TERME est investi en permanence à 90% ou plus de ses actifs en parts « ES » du FCP maître ERES MULTI ISR MOYEN TERME et jusqu'à 10% en liquidités. La performance du fonds pourra être inférieure de celle du maître, notamment à cause de ses frais de fonctionnement propres et en fonction de la pondération du fonds maître en portefeuille.

L'objectif de gestion et le profil de risque du fonds nourricier ERES SELECT ISR MOYEN TERME sont identiques à ceux du FCP maître ERES MULTI ISR MOYEN TERME.

L'orientation du Fonds maître ERES MULTI ISR MOYEN TERME est la suivante :

Le FCP bénéficie du Label ISR de l'Etat français, qui favorise l'investissement dans des sociétés appliquant de bonnes pratiques en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ci-après « Label ISR »).

L'univers d'investissement du FCP est défini comme suit : ensemble des fonds (i) de toutes capitalisations sur les marchés de la zone Euro ou internationaux, toutes devises confondues et (ii) associés à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux et/ou sociaux et/ou de gouvernance (ESG).

I. Démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux et/ou sociaux et/ou de gouvernance (ESG)

Elle s'effectue en quatre (4) étapes et porte sur 90% minimum de l'actif net du FCP :

1. La Société de Gestion du FCP sélectionne préalablement des fonds cibles disposant du label ISR sur la base d'indicateurs de performance et de risques en adéquation avec la stratégie d'investissement du FCP.

2. La Société de Gestion du FCP s'assure de l'adéquation du fonds cible avec ses politiques d'exclusions normatives et sectorielles définies plus précisément dans le prospectus.

3. La Société de Gestion du FCP établit une due diligence en matière d'intégration extra-financière pour chacun des fonds cibles respectant sa politique d'exclusions. Cette analyse porte à la fois sur les pratiques de la société de gestion du fonds cible ainsi que sur les processus mis en place et les résultats obtenus par le fonds cible présélectionné. Afin d'obtenir des résultats comparables pour l'ensemble des fonds sollicités, la Société de Gestion s'est dotée d'un questionnaire ISR propriétaire. Ce questionnaire se décompose en 2 parties : la première partie recense les pratiques de la société de gestion du fonds cible et les procédures et politiques d'intégration de critères ESG au sein du fonds cible, et la seconde partie compare le fonds cible par rapport à son univers d'investissement.

4. A l'issue de la procédure de notation, l'équipe de gestion procède à la sélection de chacun des OPC cibles pour composer l'allocation du fonds, tout en identifiant le cas échéant les incohérences entre les stratégies de gestion des fonds cibles et de celle du FCP. Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).

Des informations complémentaires sur la démarche extra-financière, les critères du questionnaire ISR et les exigences de notation de la Société de Gestion sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans l'annexe précontractuelle.

II. Investissement et exposition au sein de l'univers d'investissement

Le FCP sera alors investi au minimum à hauteur de 90% dans des OPC, dont ETF, ayant préalablement obtenus le label ISR (France). Les investissements du FCP sont réalisés uniquement via des OPC, dont ETF, de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion. La Société de Gestion sélectionne des OPC sur la base d'une analyse globale des sociétés sélectionnées, tant qualitative et quantitative comme détaillé dans le Prospectus du FCP.

Le FCP pourra sélectionner des OPCI dans de l'immobilier physique (bureaux, commerces,...) et en instruments financiers liés à l'immobilier, de toutes zones géographiques et principalement de l'Union européenne à hauteur de 10% maximum de son actif.

Exposition du FCP (en % de son actif net) : Obligations de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 30% à 70% dont obligations spéculatives 50% maximum et Cocos 30% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre -5 et +5 - Actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques de 30% à 70% dont marchés émergents - Devises hors Euro (€) de 0% à 100% - OPCI (Organismes de Placement Collectifs Immobilier) de 10% maximum.

Le FCPE bénéficie du Label ISR de l'Etat français, au même titre que son fonds maître.

Investisseurs de détail visés I Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant être exposés aux marchés actions (de toutes capitalisations) et obligataires privés et/ou publics (sans référence à des critères de notation financière particuliers) de toutes zones géographiques tout en acceptant de s'exposer aux risques associés des marchés sur une période de 5 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce FCPE ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du FCPE. son teneur de compte d'épargne salariale dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ».

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux en France.

Dépositaire I CACEIS Bank

Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître ERES MULTI ISR MOYEN TERME sont disponibles sur simple demande auprès d' Eres Gestion.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

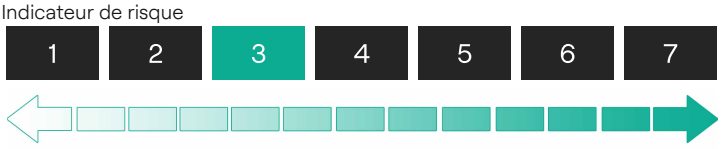

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 années.

/! Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque matériellement pertinent et non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité I Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le règlement.

Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence du fonds maître au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**7 900 €**	**6 190 €**
	Rendement annuel moyen	-21.00%	-9.15%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**7 990 €**	**9 260 €**
	Rendement annuel moyen	-20.10%	-1.53%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**9 820 €**	**10 980 €**
	Rendement annuel moyen	-1.80%	1.89%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	**12 030 €**	**13 400 €**
	Rendement annuel moyen	20.30%	6.03%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2025.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2024.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**661 €**	**1 590 €**
Incidence des coûts annuels (*)	6.61%	2.79% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.68% avant déduction des coûts et de 1.89% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.69% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	161 EUR*
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

*Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 500 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 500 EUR.

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée I supérieure à 5 ans
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne salariale et retraite.
Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres Gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : traitement-des-reclamations.pdf (eres-group.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-group.com/eres-gestion.
Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres Gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.
Teneur de compte conservateur de parts I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
Conseil de surveillance I Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
Performances passées I Les informations relatives aux performances passées réalisées les 4 dernières années sont disponibles sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.
Caractéristiques ESG I Les informations relatives aux caractéristiques Environnementales Sociales et de Gouvernance du FCPE sont disponibles dans l'annexe ESG sur le lien suivant : www.eres-group.com/eres-gestion.
Scénarios de performance I Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.